

Département de Génie Mécanique

École d'ingénierie

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'UTILISATION DES BUDGETS DE BONIFICATION GRANDS GROUPES

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
2019-2020**

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'UTILISATION DES BUDGETS DE BONIFICATION GRANDS GROUPES

- Dans le cas d'une contradiction avec une règle antérieure du Département, la présente a préséance.
- Le terme « Département » fait référence au Département de génie mécanique.
- Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte et comprend le féminin.

OBJECTIF

La Politique départementale d'utilisation des budgets de bonification grands groupes vise essentiellement à assurer une meilleure transparence et équité en définissant de façon explicite l'utilisation des montants forfaitaires versés au budget de fonctionnement du Département, en vertu de la clause 10.06 de la convention collective, pour l'embauche d'assistants d'enseignement.

Les montants forfaitaires sont versés au Département au cours de la session où les professeurs ont dispensé l'enseignement aux grands groupes et ne sont disponibles que pour l'année financière en cours.

UTILISATION

Les montants forfaitaires seront ajoutés aux montants départementaux prévus à cet effet et seront distribués selon la politique départementale pour les heures d'auxiliaires d'enseignement (référence : Annexe I – DGM-19-07-09, 7 juin 2019).